



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20200923 -24

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt, le 23 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à VAYRAC, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

- en exercice = 22
- présents = 18
- votants = 21

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc
Date de la convocation : 15 septembre 2020

Présents 18 :

AUBRUN Jeanine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir 3 :

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, BES Didier à FOUCHE Jean-Claude et THEBAUD Michel à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés 1 :

BOUCHEZ Murielle

OBJET : RESTAURATION DU LIBRE ECOULEMENT DU NEGREVAL ET AMELIORATION DE LA PASSE A POISSONS DU MOULIN DE BARROI – LOT 2 : PONT COUPERIE

Vu la délibération 20200122-07 du 22 janvier 2020 relative aux délégations au président,

Considérant que le projet initial consistait à élargir la section d'écoulement du pont actuel en conservant le tablier existant.

Considérant que la culée de rive droite devait être démolie en sous œuvre et que la partie restante devait être uniquement consolidée au béton armé,

Suite à des sondages effectués sur l'ouvrage, la méthodologie envisagée à la remise des offres (recul de la culée en sous œuvre) n'est pas envisageable, Monsieur le Président informe l'assemblée que la démolition et la reconstruction du pont sont nécessaires pour sa stabilité.

Considérant que le cout initialement prévu pour un montant HT de 17 117,00 euros doit être revu à la hausse compte tenu de cette modification,

Considérant que cet avenant se traduit par une augmentation financière de 17,54 % soit 3 000,00 euros HT portant le montant des travaux à 20 117,00 euros HT,

Les modifications introduites par le présent avenant entraînent une plus-value de :

- Montant initial HT 17 117,00 euros
- Montant de l'avenant HT 3 000,00 euros
- Soit un total HT 20 117,00 euros

Le comité syndical après l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité décide :

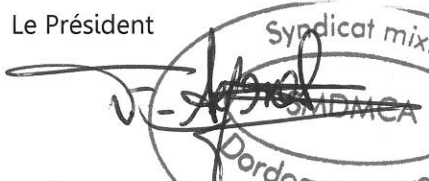
- D'approuver l'avenant tel que présenté dont le projet est ci-joint ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Publié et notifié le

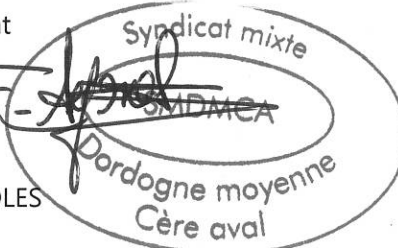
Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



Francis AYROLES



Syndicat mixte
SYNDICA
Dordogne moyenne
Cère aval

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL
Château Neuf
46600 CREYSSE
Tél 05 65 32 27 38 - Fax 05 65 32 28 92
E-mail : contact@smdmca.fr
N° SIRET 200 092 138 00011

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

NGE GC SAS
114 Route D'Ox
31600 MURET
N° SIRET 487 469 330 00160

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

45812 – 201817338 : RESTAURATION DU LIBRE ECOULEMENT DU NEGREVAL ET AMELIORATION DE LA PASSE A POISSONS DU MOULIN DE BARROI – LOT 2 : PONT COUPERIE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 02/09/2020

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 6 Semaines

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 117,00 EUR
- Montant TTC : 20 540,40 EUR

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Suite aux sondages effectués sur le pont Coupérie (lot n°2), la méthodologie envisagée à la remise des offres (recul de la culée en sous œuvre) n'est pas envisageable : la reconstruction totale de l'ouvrage est nécessaire.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 000,00 EUR
- Montant TTC : 3 600,00 EUR
- % d'écart introduit par l'avenant : + 17,53 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 20 117,00 EUR**
- **Montant TTC : 24 140,40 EUR**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A CREYSSE, le

Le Président,

Francis AYROLES

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

30 SEP. 2020

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

SMDMCA

CHÂTEAU NEUF
46 600 CREYSSE

A l'attention de Lionel DUFAU

A Portet Sur Garonne,

Interlocuteur Etude : David METAIS - dmetais@nge.fr - 06.12.78.06.63

Réf : SMDMCA_GAGNAC COUPERIE_DME/2020-01_IndA

Descriptif des travaux

LOT N° 2 - Travaux complémentaires - Restauration du libre écoulement du Négreval - Pont Couperie GAGNAC SUR CERE

| Référence | Désignation | U | Qté | Pu. HT | Pt HT |
|------------------|---|---|-----|------------|----------------------|
| 1 | Travaux complémentaires démolition / reconstruction | 1 | FT | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| Total HT | | | | | 3 000,00 € HT |
| TVA | | | | | 600,00 € HT |
| Total TTC | | | | | 3 600,00 € HT |

Conditions de l'offre :

Suivant conditions générales de vente ci-jointes
Devis gratuit. Prix fermes, offre valable 2 mois
Paiement par virement, 30j fin de mois
Prix établis suivant les documents de la consultation : visite sur site du 14/08
Prix d'immobilisation : 500 €/J
Durée globale des travaux : 8 jours
Démarrage des travaux 5 jours à compter de la réception de votre commande.
Merci de nous retourner le devis daté, signé, revêtu de votre cachet avec la mention manuscrite :
"Devis reçu avant travaux. Bon pour travaux"

David METAIS
NGE GC



NGE GENIE CIVIL
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS
PARC D'ACTIVITÉS DE LAURADE - BP 32
13156 TARASCON CEDEX
T: +33 (0)4 90 91 60 00
www.nge.fr

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une indemnité pour frais de recouvrement de 40 %
Articles L441-8 et L441-9 du Code de Commerce - Loi n° 2019-987 du 22 mars 2019

S.A.S. AU CAPITAL DE 4 000 000 €
RCS TARASCON 487 469 330
CODE APE 4213 A
SIRET 487 469 330 00012
CODE TVA FR 15 487 469 330

p.o.
NGE GC
AGENCE MIDI-PYRÉNÉES
SAS au capital de 4 000 000 euros
2, Av. Gutenberg - 31120 PORTET-SUR-GARONNE
Tél. 05 34 49 12 42 - Fax 05 34 49 12 46
RCS TARASCON 487 469 330



